



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A2018-292, Monsieur le Président du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général d'une opération d'aménagement sur le secteur nord des Lozais.

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte une note de présentation du projet, la décision de dispense de réalisation d'une évaluation environnementale, la mention des textes qui régissent l'enquête publique, les avis émis sur le projet, et les arrêtés.

Madame Elyane TORRENT été désignée par le Tribunal Administratif de Melun comme commissaire enquêteur. Cette enquête durera 33 jours consécutifs, du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villejuif et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Villejuif au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier mis en ligne sur le site internet de la mairie : www.villejuif.fr/128/urbanisme-et-amenagement.htm

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse suivante, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Hôtel de Ville – Service de l'urbanisme – Esplanade Pierre-Yves Cosnier, 94800 VILLEJUIF.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête situé au service de l'urbanisme de Villejuif, et le cas échéant par voie électronique à l'adresse suivante : j-thomas@villejuif.fr

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Villejuif le :

- **Lundi 17 septembre de 9h à 12h (salle Radot),**
- **Samedi 6 octobre de 9h à 12h (salle des commissions),**
- **Vendredi 19 octobre de 14h à 17h (salle des commissions).**

Son rapport et ses conclusions, transmis à l'autorité compétente dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Villejuif et au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Le Conseil de Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'autorité compétente pour approuver la modification du PLU.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire.